

COMMUNE DE SAINT BONNET LE COURREAU
DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 AVRIL 2019

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votant : 13

Absents : 2

L'an deux mil dix-neuf le dix-sept avril, le Conseil Municipal de la Commune de St Bonnet le Courreau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la mairie, sous la Présidence de Mr Epinat Joël.

Date de la convocation : le 12 avril 2019

Présents : Joël Epinat, Delphine Vial, Jean-Luc Béal, Véronique Montailard, David Breuil, Michel Rémy, Frédéric Masson, Elodie Jacquet Chambon, Annie Tarquini, René Trunel, Laura Grandpierre, Jeanine Maison, Armand Catesson

Absents : Raphaël Moulin, Maryline Gaillard,

Secrétaire : Vial Delphine

Approbation compte rendu du 20 mars 2019

Le compte rendu du conseil municipal du 20 mars 2019 est approuvé à l'unanimité

Création de poste

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant l'avis favorable du Comité Technique du 29 mars 2019

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 26 juillet 2018,

Considérant la nécessité de créer 1 emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, en raison d'avancement de grade,

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création de 1 emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, permanent à temps non complet à raison de 14h00 hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 14/07/2019,

Filière : Technique,

Cadre d'emploi : adjoint technique

Grade : Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe:

- ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

- La suppression de l'emploi d'adjoint technique territorial permanent à temps non complet à raison de 14h00 à compter du 31/12/2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité adopte les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Bail Maison des Assistantes Maternelles

Mr le Maire expose l'avancement des travaux du bâtiment de la Maison des Sœurs qui doivent s'achever début septembre. Il y a lieu de prévoir le bail pour les assistantes maternelles, réunies sous forme de l'association l'Envol des Papillons. La commune prévoit de louer à l'association une partie

se situant au rez-de-chaussée et comprenant un local de 165m² et un terrain attenant de 106m² avec un local de rangement de 8m².

Mr le Maire propose de fixer un loyer de 300€ par mois. Les frais d'électricité, d'eau seront pris en charges directement par l'association. Une régularisation de charges de gestion courantes (ordures ménagères, chauffages,...) sera établie une fois par an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte d'établir un bail de location à l'association l'Envol des Papillons pour un local un local de 165m² et un terrain attenant de 106m² avec un local de rangement de 8m² et Fixe le prix de la location à 300€ par mois, hors frais d'électricité et d'eau pris en charge directement par l'association.

Questions diverses

- Validation de devis clôture de captages : suite à la nécessité de clôturer 3 captages d'eau sur la montagne de Courreau, des devis ont été demandés. Le conseil retient la proposition de VRAY TP pour un montant de 9 120€ HT. L'option grillage pour les moutons n'est pas retenue.
- Validation devis architecte paysagiste : dans le cadre de la préparation du dossier de permis d'aménagement du futur lotissement, il est nécessaire de faire appel à un architecte paysagiste. Mr le Maire propose de retenir le devis de la société REALITES Urbanisme et Aménagement. Le coût total de la prestation qui comprend l'analyse du projet, les photomontages et les réunions s'élève à 2 450€ HT. Le conseil municipal valide le devis.
- Demande de subvention exceptionnelle : le comité des fêtes souhaite proposer aux habitants une animation catch lors de la fête patronale. Pour cela, le comité demande une subvention exceptionnelle de 1500€. Le conseil accepte à l'unanimité la demande de subvention.
- La réunion publique pour la fibre sera organisée le vendredi 17 mai 2019 à 18h30 à la salle des fêtes de la mairie.

A Saint Bonnet le Courreau
Le 19 avril 2019

Le Maire
Joël EPINAT

